

LA VENTE DES ORGUES DES COUVENTS LIEGEOIS EN 1797

R. FORGEUR

Depuis le traité de Campo-Formio, signé par l'empereur et la jeune république française, la ci-devant principauté de Liège appartenait à cette dernière. La loi du 1 septembre 1796 avait supprimé toutes les « corporations religieuses », c'est-à-dire les couvents, sauf les hospitalières. Cette loi n'avait fait que suivre les idées à la mode : Louis XV, Louis XVI et Joseph II avaient supprimé un grand nombre de couvents. La Révolution française n'a rien innové en ce domaine.

Les biens de ces couvents devinrent « biens nationaux ». La nation en utilisa certains à des fins d'intérêts publics, par exemple des casernes, dépôts d'armement ou d'effets militaires ; les autres, elle les aliéna le plus vite possible pour essayer de diminuer le déficit du Trésor de l'Etat.

C'est ainsi que les bâtiments, les terres, fermes, maisons, mobilier et objets du culte des couvents liégeois, sauf les hospitaliers, furent mis en vente de janvier à septembre 1797.

Le notaire Jean-Paul Gilkinet fut chargé d'enregistrer la vente des meubles et objets du culte. Un acte du protocole de ce notaire (1) nous permet de connaître les vêtements liturgiques et vases sacrés mis en vente (2) mais aussi les autels, lambris, stalles, confessionnaux, chaires, jubés, orgues, peintures et statues qui ornaient les oratoires de ces couvents (3).

Quoique la seconde partie de ce document mérite une publication intégrale, je pense qu'il est utile de faire connaître, dès maintenant, l'existence des orgues cités, le prix de vente et le nom des acheteurs. En effet, il est certain que ces orgues ont été achetés par des religieux qui voulaient les maintenir au service du culte ou par des « hommes d'affaires » qui les revendirent ensuite à des intermédiaires qui finirent très probablement par les céder à des églises paroissiales heureuses de profiter de l'occasion pour en acquérir. Nous verrons que les prix étaient dérisoires pour tout le mobilier et pour les orgues en particulier malgré la valeur intrinsèque du métal. La plupart des orgues furent vendus moins de 400 livres, c.-à-d. environ 392 francs ! Les terres et bâtiments, par contre, surtout ceux du centre de la ville, furent achetés à des prix très élevés. L'explication peut être trouvée dans le fait que le public catholique répugnait à acheter des objets du culte sauf dans le but de les maintenir à cet usage et que les non-catholiques n'en avaient pas l'emploi.

Quels sont les couvents cités par l'acte du notaire Gilkinet ? Tous sauf de nombreuses exceptions :

1. Les couvents d'hospitaliers qui furent maintenus (Bavière, Incurables de la rue du Vertbois, Volière, Orphelins, etc.).
2. Les couvents attachés à une église paroissiale (Sépulchrines de Sainte-Walburge) qui utilisaient cette église, ou destinés à devenir église paroissiale (Récollets d'Outremeuse) ou dont l'oratoire servait d'église paroissiale (Ursulines de la rue Hors-Château dont la chapelle servait de lieu de culte à la paroisse St-Jean-Baptiste dont l'église menaçait ruine).
3. Les couvents appartenant à des religieux étrangers (les sépulchrines anglaises de la rue St-Gilles).
4. Ceux qui étaient réquisitionnés par l'autorité militaire (abbayes de St-Laurent, des écoliers, couvents des augustins, des carmélites déchaussées (Potay), carmes déchaussés (rue Hors-Château), capucines (même rue), carmélites chaussées de la rue St-Léonard).
5. Le prieuré des Guillemins, tellement endetté vis-à-vis de Hyacinthe Fabry que celui-ci prétendait que les biens hypothéqués ne lui permettaient pas même de couvrir sa créance.

On n'y trouvera évidemment pas les églises des couvents qui venaient d'être supprimées par les princes-évêques depuis quelques années, tels Saint-Jacques (1785), St-Gilles (1787), St-Léonard (1777), les jésuites wallons ou anglais (1773). Les églises de ces couvents appartenaient alors au clergé séculier qui n'était pas concerné par la loi sus-dite.

Ce sont surtout les vastes bâtiments qui intéressaient les autorités militaires pour y établir des casernes, hôpitaux, entrepôts de fourrage, munitions, vêtements, chevaux, etc. L'Etat français ne les mit pas en vente ce qui empêcha les religieux de les acheter et d'y continuer la vie régulière. Les nombreuses démarches des récollets sont typiques : ils envoyaient suppliques sur suppliques pour obtenir la mise en vente de leur propre couvent pour pouvoir l'acquérir et y demeurer définitivement. Par contre, beaucoup de petits couvents furent achetés par leurs anciens propriétaires qui y demeurèrent et y seraient toujours établis si la loi française, et, plus tard, hollandaise, ne leur avait interdit de recevoir des novices. C'est cette loi qui empêcha les couvents de se recruter et de subsister et qui entraîna la suppression progressive des communautés religieuses par la mort de ses membres. Certains couvents subsistaient encore en 1830 mais leurs religieux trop peu nombreux et trop âgés ne purent profiter de la loi belge qui autorisait le recrutement (4).

L'acte du notaire Gilkinet est évidemment rédigé selon l'ordre chronologique des ventes. Cependant, j'ai cru aider le lecteur en établissant un ordre alphabétique et en y ajoutant la mention des couvents existant encore en 1775 mais supprimés depuis, omis de ce fait par l'acte notarié. La liste qui va suivre comprendra donc non seulement la liste des couvents cités mais aussi les autres. Ceux qui sont nommés dans l'acte porteront la

mention : G suivie d'un nombre, qui indique à quelle page de l'acte de Gilkinet on trouvera le passage concernant ce couvent. Quand l'orgue est cité je le dis et je cite le nom de l'acheteur et le prix ; dans le cas contraire, je n'ajouterai rien. Est-ce la preuve qu'il n'y avait pas d'orgues ? Ou bien, celui-ci fut-il exclu de la vente ? Je l'ignore tout en penchant pour le premier terme de l'alternative.

1. Angès (chanoinesses régulières de la congrégation de Windesheim)
G 78 : un reste d'orgues avec les boiseries. Bartholomé 50 livres.
2. Augustins (5).
3. Beauregard (6) (Augustines, ermites).
G. 77 : un orgue avec ses accessoires. Piroton, 80 livres, payé.
4. Bénédictines (7).
G 77 : orgue, jubé et accessoires. Forêt, fils, 290 livres.
5. Bons-Enfants (chanoinesses du Saint-Sépulchre).
G 74 : orgue et jubé. Brassinne, 66 livres.
6. Capucines (rue Hors-Château).
7. Capucins (rue des Anglais).
G 44 et 72.
8. Capucins de Sainte-Marguerite.
9. Carmélites chaussées (8) (rue St-Léonard).
10. Carmélites déchaussées (9) (Potay, actuelle église Sainte-Barbe : grecque orthodoxe).
11. Carmes chaussés en île (10).
G 48 : les orgues avec accessoires au citoyen Modave (ex religieux), 400 livres, payé. Les boiseries du jubé et le tambour au citoyen tuteur, 100 livres, payé.
12. Carmes déchaussés (11), rue Hors-Château (actuellement collège St-Barthélemy succédant aux rédemptoristes).
13. Carmes à Jemeppe (déchaussés).
14. Carmes chaussés à La Xhivée (actuelle paroissiale).
G 81 : un petit et mauvais orgue. Thomas 20 livres.
- 15bis. Cathédrale. Boiseries de charpente G 45.
16. Célestines sur Avroy.
G 78.
17. Célestines en île.
G 58.
18. Chartreux (actuel hospice des Petites Sœurs des Pauvres).
G 51-52.

19. Clarisses en île.
G 44.
20. Conceptionnistes d'Amercœur (actuel hôpital).
G 71.
21. Croisiers.
G 59 : orgue et accessoires. Piroton, 110 livres.
22. Dominicains (12).
G 60 : orgue, accessoires et portail. Demoulin, 310 livres.
Ce Demoulin, probablement un Dominicain, acheta presque tout le mobilier liturgique.
23. Dominicaines en Glain.
G 62 : orgue et accessoires. Piroton 75 livres.
(J. JOSET, **Une ordonnance inédite de Vellruck pour les dominicaines de Glain** dans **Leodium** 54 (1967) 33-47.
24. Guillemins.
25. Mineurs conventuels (actuelle église paroissiale St-Antoine).
G47-48 : les orgues et le jubé : citoyen Basile 200 livres.
Ce religieux acheta tout le mobilier sauf deux autels, seuls perdus de nos jours ; le reste est demeuré en place y compris le bel orgue daté 1624, mais remanié au 19^{ème} siècle. Il mériterait une étude détaillée (9 bis).
26. Minimes (cour des Minimes).
G 46.
27. Minimes de Jupille.
G 80-81.
28. Prémontrés (10) séminaire épiscopal jusqu'à 1975.
G 60 : orgues et accessoires. Limbrée, 50 livres.
Il s'agit très probablement de Cyprien Limbrée, abbé du monastère, élu le 18 décembre 1795 par ses confrères dont un des plus jeunes était T. Sior.
29. Récollectines en Bèche.
G 70 : un petit orgue avec boiseries et accessoires. 50 livres.
La supérieure Constance Fallize réclame l'orgue comme étant sa propriété personnelle. Elle a écrit une pétition en ce sens d'où la vente est provisoire jusqu'à ce qu'il soit statué à ce sujet.
30. Récollectines du quai Saint-Léonard.
G 71.
N. VAN DEN BOUHEDE, **Le couvent des récollectines du quai Saint-Léonard à Liège**, dans **Leodium** 50 (1963) 41-49.
31. Robermont (abbaye de Cisterciennes).
G 52-53 : jubé, citoyen Collard, 41 livres.
32. Saint-Gilles (11) (abbaye de chanoines réguliers).
Supprimée en 1785 et réunie à la suivante.

Manufacture d'orgues de Malmedy

S.P.R.L.

61, rue Cavens, Malmedy

Fabrication d'orgues à tuyaux

Réparations, Transformations, Restaurations

Harmonisation qualifiée

10 années de garantie

3 premières années d'entretien gratuit

En magasin : Instruments neufs et d'occasion :

Orgues - Pianos - Harmoniums

Instruments anciens et modernes

Instruments idéaux pour l'étude de l'orgue

S'adresser à :

A. THUNUS

61, rue Cavens, 4890 Malmedy

Tél. (080) 77 75 49

33. Saint-Jacques (12⁵), (abbaye de Bénédictins convertie en 1784 en chapitre de chanoines séculiers, supprimé en 1797 ; paroissiale depuis 1803).
34. Saint-Laurent (18) (abbaye de Bénédictins).
35. Saint-Léonard (14) (prieuré de chanoines réguliers de la congrégation de Windesheim, supprimé en 1777 et converti en hôpital).
G 46.
36. Sainte-Agathe (18) (chanoinesses régulières du Saint-Sépulchre, actuellement hôpital de l'Assistance publique desservi par les sœurs de Saint-Charles Borromée).
G 58 : orgue et accessoires. Delchef : 210 livres.
37. Sainte-Claire (clarisse mitigées, rue des Anglais).
G 75 : un petit orgue avec boiserie et accessoires. 61 livres.
38. Sépulchrines de Sainte-Walburge.
G 70 : les paroissiens réclament le mobilier comme étant leur propriété. L'église servait, en effet, de paroissiale et de conventuelle.
39. Sœurs Grises (Tiers-ordre franciscain, rue des Clarisses). (14)
G 53 : l'orgue et les boiseries en dedans et jusqu'au parvis (lecture douteuse) de l'église. Citoyen Lyon. 155 livres.
40. Sœurs de Hasque (Tiers-ordre franciscain).
G 57 : orgue et accessoires au citoyen Baudnéa (ou Boudnéa ?), 91 livres. Tout le mobilier fut acheté par le même homme.
41. Tertiaires de Hocheporte (17²⁰). (Tiers-ordre franciscain féminin).
G 55 : les orgues avec la balustrade 60 livres : citoyen Piroton.
42. Urbanistes (abbaye de clarisses mitigées).
G 62.
43. Val-Benoit (18²¹) (abbaye de cisterciennes).
G 49 : orgues et soufflets : citoyen Piette, 321 livres.
Le citoyen Piette se disant adjudicataire de l'église et maison du Val-Benoit a réclamé les boiseries de la sacristie, les autels en marbre et enfin les objets qui tiennent nature de fond (c.-à-d. les meubles tels que les orgues, immeubles par destination).
44. Val des Ecoliers (abbaye de Génovéfains).
G 49. Le directeur de l'hospice refuse l'entrée.
45. Val-Saint-Lambert (19²²) (abbaye de cisterciens).
G 67 : orgue, soufflets et accessoires. Citoyen Bovy, 275 livres.
46. Vivegnis (abbaye de cisterciennes).
G 63.

En résumé, nous trouvons 19 orgues cités dans les actes de vente du notaire Gilkinet. Si on les classe, non plus en ordre alphabétique mais selon la valeur du prix de vente, on obtient la liste suivante :

400 livres Carmes chaussés. Modave, ex-religieux.

- 321 livres Val-Benoit, Piette.
 310 livres (avec le portail) Dominicains, Demoulin.
 290 livres (avec le jubé) Bénédictines, Forêt, fils.
 275 livres Val-Saint-Lambert, Bovy.
 210 livres Sainte-Agathe, Delchey.
 200 livres Mineurs, Basile.
 110 livres Croisiers, Piroton.
 91 livres Sœurs de Hasque, Baudnéa ?
 80 livres Beauregard, Piroton.
 75 livres Dominicaines en Glain, Piroton.
 66 livres Bons-Enfants, avec le jubé, Brassine.
 61 livres Sainte-Claire, Nicolay.
 60 livres Tertiaires de Hocheporte, Piroton.
 53 livres (avec le lambris) Sœurs Grises, Lyon.
 50 livres Recollectines en Bèche, Reclame par Constance Falfize.
 50 livres (un reste d'orgue), Angès, Bartholomé.
 50 livres Prémontrés, Limbrée.
 20 livres Carmes de la Xhavée, Thomas.

NOTES

- 1) Conservé aux archives de l'Etat à Liège (A.E.L.). Je remercie très vivement M. René Yans qui m'a fait connaître l'existence de cet acte.
- 2) Ils font l'objet de la première partie du cahier, à savoir pages 1 à 42.
- 3) Seconde partie du cahier, pages 43 à 82.
- 4) Il est évidemment impossible de rappeler ici l'histoire de tous ces couvents. Elle a été écrite par T. GOBERT, *Liège à travers les âges*, 6 vol., Liège, 1926-1929 — U. BERLIERE, *Monasticon Belge*, t. 2, Province de Liège, 1898-1955 — R. BRAGARD, *Les provinces religieuses des ordres mendiants dans la principauté de Liège*, dans B.C.R.H., 117 (1952), 231-397. — J. HALKIN, *Liste des corporations religieuses supprimées par la loi du 1er septembre 1796 dans le département de l'Ourthe*, dans BSAHDL, 12 (1900) 231-241 et G.R. *Etat des communautés religieuses au pays de Liège en l'année 1808*, dans *Conférences de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, 4 (1891), 229-238. Seule la bibliographie postérieure à ces ouvrages sera mentionnée.
- 5) L'orgue des ermites de Saint-Augustin, sur Avroy, était un orgue à 3 claviers construit en 1789 pour 3600 florins par Matthieu Graindorge. Il comptait 21 jeux. La paroisse de Saint-Vith le demanda à l'administration française du département de l'Ourthe et l'obtint. C'est Graindorge qui opéra le transfert et le répara en 1800 pour 550 fl. Voir B. LHOIST dans B.S.A.H.D.L. 49 (1969) 85, J. YERNAUX, *Orgues et organistes du pays mosan*, dans B.S.B.L. 14 (1937) 105-106 et Ph. DEWONCK dans L'Organiste 1972, n° 4, p. 14. Il fut détruit par faits de guerre en 1944. L'ancienne église des augustins est desservie par les dames du Saint-Sacrement ou filles de l'Eucharistie. Elle ne contient qu'un por-

tatif, propriété des catholiques conservateurs qui y célèbrent la messe en latin et chant grégorien.

- 6) La grande chapelle du couvent, occupée par les Filles de la Croix, est néogothique. L'orgue ancien n'y est plus.
- 7) L'orgue y est encore. Construit en 1736-1737 par Jean-Baptiste Picard (T. GERITS, dans *Het oude land van Loon* 25 (1970) 122), il fut réparé en 1808 pour 40 fl. par Arnold Graindorge (YERNAUX, 108) et fort modifié par Joseph Lonke en 1936. (*De Schalmey* 1 (1946) 24 et *De Praestant* 8 (1959) 58). Il avait alors 22 jeux sur 3 claviers. Actuellement 28.
- 8) Il y avait cependant un orgue car lors du transfert de celui des augustins à St-Vith, on envisageait de le compléter avec les débris de l'orgue des ex-carmélites chaussées. Voir note 5.
- 9) Il n'y a pas d'orgue. (9 bis) R. FORGEUR, *L'église Saint-Antoine à Liège*, Liège, 1973.
- 10) Cet orgue avait été construit vers 1637. (YERNAUX, p. 68) et restauré en 1758 par Henri Mûseler.
- 11) L'orgue actuel, ravagé par une incurie grave, avait près de 40 jeux répartis sur 3 claviers et un pédalier. Il est signé Delmotte mais l'abbé Thys (1822-1882) l'attribuait à Clerinx (*Bibl. Univ. Liège* Mc 1195, fol. 54). En 1972, M. Ghislain Zeevaert y a trouvé un tuyau signé « Graindorge et daté 1827 ».
- 12) Un orgue y avait été placé vers 1660-1665 dont les volets furent peints par Ernest Lairesse : *La Vierge apparaissant à Saint Dominique* au positif et par Gérard Lairesse au grand orgue : *De nombreuses figures armées*. S. ABRY, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, édition H. BORMANS, p. 242.
- 13) Ce Toussaint Sior, en 1800, résidait dans l'ancienne abbaye et y exerçait le culte (B.S.A.H.D.L. 24 (1932) 172 et J. DARIS, *Notices...*, t. IV, 2 p. 22). En 1809, ce chanoine était devenu propriétaire de l'orgue ; il le vendit à l'église de Mortroux. (A.E.L. *Fonds français*, *Préfecture* n° 1703. Le buffet subsiste mais l'orgue a fait place, au moins en partie, à un Peereboom-Leyser (Grégoire, p. 157). En 1808, le préfet du département céda à l'évêque l'orgue de St-Michel pour le placer au futur séminaire. Ce transfert fut effectué en 1818 par A. Graindorge (YERNAUX, p. 110). Clerinx et le sculpteur Herman le remplacèrent en 1860 selon l'abbé Thys (B.V.Lg. ms 1192, fol. 17) par un orgue qui subsiste encore.
- 14) Cet orgue était un Robostel, de 1775 (B. LHOIST-COLMAN, dans L'Organiste 6 (1974) 2, p. 9-11. Il n'est pas cité dans l'acte de vente du mobilier du 9 avril 1788 (A.E.L. Notaire J.J. Richard). A la fin du siècle dernier Jean-Simon Renier, archéologue compétent, y vit un cartouche rappelant la restauration de 1604 (*Inventaire des objets d'art de Liège*, p. 39. Actuellement on y trouve un orgue en ruines signé « François Joris et Fils à Renaix » et un Dereux dans le chœur.

12) Sur cet orgue voir L'Organiste de 1975, n° 4.

13) Un orgue y est cité en 1355. Un nouveau de 1356 précéda un instrument d'André Séverin (YERNAUX, p. 45 et H. HAMAL, dans B.S.B.L. 19 (1956) p. 233.

14) La Gazette de Liège du 17 avril 1775 annonçait la mise en vente de « une orgue complète faite par le fameux Picard ». Aimable communication de M. Etienne Helin que je remercie.

15) Le beau couvent construit au 17^{me} siècle subsiste mais l'orgue pas. En 1856, les sœurs de St-Charles Borromée desservaient l'orphelinat des filles, achetèrent un Clerinx. Ce couvent ayant été supprimé, l'orgue fut placé dans l'ancienne chapelle du Vertbois, pour servir aux concerts de la Société « A Capella ». Devenu inutile, les religieuses de Ste-Agathe le demandèrent et l'obtinrent vers 1950. Quant à celui dont elles disposaient, il fut transféré au Valdor. (Communication de M. Minguet, architecte honoraire de l'Assistance publique que je remercie vivement.)

16) En 1804, Arnold Graindorge le vendit pour 625 fl. à M. de Hackfort au château de Horst, près de Loenen, à 9 km au S.E. d'Appeldoorn, à 15 km au N.-N.-E. d'Arnhem. Plus tard, il fut vendu ou cédé à l'église catholique romaine St-Antoine, abbé, à Loenen. Vers 1900, un nouvel orgue prit sa place. Communication de Monsieur M.A. VENTE, professeur à l'Université d'Utrecht, que je remercie pour son amabilité habituelle. YERNAUX, p. 106.

2017 Restauré par Pierre Coquillart par contrat du 28-6-1686 (A.E.L. Notaire P. Malmendy, 30 r° : acte aimablement communiqué par M. Lechanteur premier assistant à l'université), acheté 16 louis, vers 1800 par Robustelli, neveu du facteur et démonté par Arnould Graindorge (YERNAUX, p. 107).

21 18) Ne serait-ce pas l'orgue de 1594, actuellement à Flémalle-Haute ?

22 19) Ce beau Robustelli de 1761 est à Zonhoven. — B. LHOIST-COLMAN, Le facteur d'orgues Guillaume Robustelli dans B.S.A.H.D.L. 49 (1969) 83-85, 95-96.

Ir. Bernard Pels-D'Hondt

FACTEUR D'ORGUES

3170 HERSELT

Tél. (014) 54 46 57

LE FACTEUR D'ORGUE GASPAR RETTLER

E. HUMBLET

Lorsqu'en 1853 on décida de procéder à l'expertise des nouvelles orgues de l'église St-Barthélemy à Liège, construits par la firme Mercklin, de Bruxelles, la fabrique d'église désigna deux facteurs d'orgues : Guillaume Korfmacker, de Linnich (Allemagne, à la frontière néerlandaise) et un religieux-rédemptoriste, le frère Gaspar Rettler (1).

Qui était ce frère Gaspar, Rédemptoriste ?

N'ayant rien trouvé dans les chroniques des Pères Rédemptoristes Belges (2) il fallait bien chercher ailleurs. C'est par hasard que nous avons appris qu'il appartenait à la communauté du Couvent de Wittem (Limbourg Néerlandais, car c'est de là qu'il fut envoyé en 1842 à St-Trond, pour y construire des orgues dans l'église des Pères Rédemptoristes au lieu-dit Steenaert (3).

Les chroniques de Wittem et de Ruremonde étaient, heureusement, mieux fournies (4).

Gaspar Rettler est né, le 10 mai 1805, à Unter-Valmen, en Westphalie, diocèse de Paderborn, fils de Gasparus Rittler et de Anna Hanses.

Il fut admis comme candidat-frère Rédemptoriste au couvent de Wittem le 31 mars 1842.

Le 6 décembre de la même année il part pour St-Trond, afin d'y commencer son premier noviciat. C'est pendant ce noviciat qu'il fut chargé d'y construire des orgues pour la petite église de ce couvent, car il avait déjà travaillé en 1839 comme jeune organier aux orgues de la cathédrale de Trier (Trèves en Allemagne), sous le pastoral du doyen Breitenfeld, donc avant son entrée au couvent (voir encore note 4).

Le 20 mars 1845, ayant terminé son premier noviciat, il retourne au couvent de Wittem, le 6 décembre de la même année, il est rappelé à nouveau à St-Trond, pour y passer son deuxième noviciat et y fait sa profession dans la congrégation des Rédemptoristes le 15 août 1846.

Deux jours plus tard il retourna au couvent de Wittem, où il demeura jusqu'à son transfert au couvent de Ruremonde, le 5 octobre 1866. Il y meurt le 22 octobre 1871.

Le frère Gaspar est cité dans les registres de Wittem comme « organarius », c.-à-d. organier, facteur d'orgue. Et en date du 6 décembre 1842, on peut lire dans la même chronique : « Hic frater in organis construendis aptissimus ». (Ce frère est très apte dans la construction des orgues) et en date du 20 mars 1845 : « Optimus frater [fuit] praecipue in construendis

